

EXTRAIT DU RAPPORT DE GESTION RELATIF AUX COMPTES 2015 DE LA FONDATION NOTRE DAME

NOTE D'ANALYSE DES RESSOURCES ET DES CHARGES LIEES A LA COLLECTE DE LA FONDATION SAINTE-GENEVIEVE

1. Analyse des ressources

Après des années de progression très significative de la collecte (+ 53 % entre 2012 et 2013 et +35 % entre 2013 et 2014), la Fondation Sainte-Geneviève achève l'année 2015 en frôlant la barre symbolique du million d'euros collectés, soit 995 K€ (+ 8%)

La progression est cependant plus significative en termes de nombre de dons : 877 dons reçus versus 646 en 2014, chiffre encore bien éloigné des ambitions de collecte du Comité exécutif pour un département qui compte 1,6 million d'habitants dont 24 000 contributeurs au Denier de l'Eglise.

La collecte émane à 97 % des particuliers, la Fondation ayant reçu peu de mécénat de personnes morales en 2015 (6,3 K€), en net recul par rapport à 2014 (43,7 K€). Le don moyen reste élevé, soit plus de 1,1 K€.

Les dons ISF représentent les ¼ des montants collectés et 23 % du nombre de dons. 789 K€ étaient déjà reçus au 15 juin 2015. C'est à la fois la force et la faiblesse de la Fondation : 90 grands donateurs apportent 734 K€.

La Fondation Sainte-Geneviève bénéficie par ailleurs de deux donations temporaires d'usufruit, soit 21,1 K€.

La Fondation dispose des produits financiers : 29,7 K€ dont 14,5 K€ émanent du placement de la dotation de la Fondation et le complément de la rémunération du compte sur livret. La trésorerie de la Fondation s'élève en effet à 1,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (versus 1,1 million d'euros en 2014).

2. Analyse des charges

Le premier poste de dépense 2015 concerne les charges salariales (57 %), soit 123 K€ versus 110 K€ en 2014. Le poste salarié du Délégué général est complété depuis septembre 2013 par une assistante de gestion à mi-temps en contrat d'apprentissage. Dans le cadre de l'accueil des réfugiés, l'équipe de la Fondation a été rejoint au dernier trimestre par une personne en Contrat à Durée Déterminée afin d'assurer la coordination au niveau du Diocèse de toutes les initiatives.

5 bénévoles viennent également apporter leur concours, représentant 1,5 ETP.

Dans le Compte d'emploi des ressources, la charge du délégué général se répartit entre « Accompagnement des projets » (recherche, instruction et montage des projets à soutenir) à hauteur de 45 % et « recherche de fonds » à hauteur de 55 % du temps.

La Fondation a porté ses efforts de collecte autour de 5 axes :

- La diffusion d'une prospection papier ISF, accompagnée d'une fidélisation du fichier des donateurs existants. Cela représente 43,6 K€, (versus 31,1 K€ en 2014), avec 14 705 adresses louées ; Une fidélisation de fin d'année a également été organisée (1,6 K€)
- Le développement d'un mécénat à destination des potentiels de grands donateurs comprenant l'organisation d'un dîner avec des grands donateurs (4,9 K€ versus 3,3 K€ en 2014). Contrairement à 2014, Fondation n'a pas eu recours à l'accompagnement d'une agence spécialisée pour la démarche de mécénat (8,9 K€ en 2014).
- la diffusion de deux lettres aux donateurs (11,6 K€ versus 10,5 K€ en 2014), afin de rendre compte des projets soutenus ;
- La recherche de mécénat d'entreprises (0,3 K€) consiste en frais de déplacement et missions. Elle s'est accompagnée d'une publicité diffusée dans la revue des EDC (0,9 K€)

- La participation à des événements afin de développer collecte et notoriété : Course des héros (1,4 K€ versus 1,6 K€ en 2014), gala de la Fraternité avec Habitat et Humanisme à Antony (3 K€), organisation de concerts (0,5 K€).

En appui de ces actions, la Fondation Sainte-Geneviève a fait réaliser par le CEBIJE un film sur les projets (2,7 K€), actualiser le dépliant 6 pages (3,9 K€) et imprimer différents supports (0,8 K€), mis à jour son site Internet (0,7 K€). Les autres frais de déplacements et de réceptions s'élèvent à 3,7 K€.

En complément de ces charges directes de recherche de fonds, 5 % des charges sont des charges indirectes, notamment :

- La gestion de la base de données pour structurer l'enregistrement des dons et l'édition des reçus fiscaux (0,9 K€)
- Les autres frais administratifs augmentent fortement : 10,2 K€ versus 5,6 K€ en raison de la refacturation de la mise à disposition de locaux (3,2 K€) et l'achat de fournitures de bureaux (3,5 K€).

Les autres frais sont constitués de frais postaux, frais bancaires, frais de gestion du legs, cotisation et formation pour 3,4 K€.

La totalité des frais d'appel à la générosité du public atteint ainsi 158 K€ (versus 131 K€ en 2014).

Le ratio de frais d'appel à la générosité 2015 se dégrade de presque deux points, soit 13,9 % versus 12 % en 2014, mais cela reste une très bonne maîtrise des charges pour une fondation encore jeune et qui pâtit nécessairement encore d'un défaut de notoriété. C'est ainsi 473 K€ qui ont été accordés en 2015, versus 601 K€ en 2014. Cette baisse de 21 % des montants accordés s'explique par la grande vigilance du Comité exécutif au soutien à accorder aux projets et l'absence de projets structurants demandant plus de 50 K€ d'investissement. Cela représente ainsi 340,9 K€ à utiliser pour les projets dans les années à venir. L'accompagnement des projets a en revanche été renforcé (59 K€ versus 49 K€) en raison principalement de la mise en place de l'accompagnement pour les migrants.